

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

NATIONALE 2 - Zone 1 et Zone 2 : Bretagne, Centre, Pays de Loire et Ile-de-France

4ème TOUR du CRITERIUM FEDERAL 2013-2014

ELITES MESSIEURS ET DAMES

SAMEDI 15 février 2014

9H30 à 10h45 **Pointage Elites Dames et Messieurs**
11H00 **Début des Poules**
vers 18H30 **Tirage au sort des tableaux**

DIMANCHE 16 février 2014

8H00 **Ouverture du gymnase**
9H00 **Début des Tableaux (final et classement)**
vers 16H00 **Fin des épreuves**

LIEU

SALLE PAUL JANSON

**1D, bd de DEZERSEUL
35510 CESSON SEVIGNE**

www.occessontt.fr rubrique National 2 - 4e tour

ATTENTION !

Toutes les parties se disputent au meilleur des 7 manches

Condition matérielle :

Balles * oranges
Tables Cornilleau 740 bleues**

Responsables :

Organisation : **OC CESSON TENNIS DE TABLE**
Mr Michel POTTIER

Tel : 06.86.37.11.87

Site : www.occessontt.fr rubrique National 2 - 4e tour
Courriel : pottierping@hotmail.fr

BONNE SAISON

2013/2014 A TOUS

Sportif : **Monsieur Charles-Henry BOICHEROT**
19, rue d'ALSACE
95130 FRANCONVILLE
Tél. Dom. 09 82 44 59 58
Tél. Port. 06 63 11 96 25
Courriel : chbtt95@gmail.com

*En cas de FORFAIT
PREVENIR d'urgence
Charles-Henry BOICHEROT
en téléphonant au
Dom. 09 82 44 59 58
Port. 06 63 11 96 25
Courriel : chbtt95@gmail.com*

- 1 - *Le classement de 1 à 16 et 1 à 48 est administratif.
Il pourra être modifié en fonction des forfaits excusés et des repêchages éventuels.*
- 2 - *Absence non excusée,
Pénalité financière de 40 Euros.
Non présentation de la licence,
Pénalité financière de 20 Euros.*

Juge-Arbitre :

Monsieur Gérard LEPAPE

Courriel : gerardlepape@club-internet.fr

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2013-2014

Organisation 4ème tour du 15 et 16 février 2014

INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence :

Charles-Henry BOICHEROT tel 09 82 44 59 58 ou portable 06 63 11 96 25

ou chbtt95@gmail.com

Les forfaits seront remplacés jusqu'au **mardi soir 11 février 2014 à 24h00**

Nombre de montées de notre Zones1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2, 3 et 4 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs et Dames	2 en N1 Elite
Juniors Garçons et Filles	2 en N1 Juniors ou en N2 Elite
Cadets et Cadettes	2 en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 en N1 Minimes ou en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 en N1 Benjamins ou en N2 Minimes

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elite Messieurs	6	4	3	3
Féminines	3	2	1	1
Jeunes Garçons	3	3	2	2

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après le tour 4 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elite Messieurs	3	2	2	2
Féminines	2	1	1	1
Jeunes Garçons	2	2	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après le 4ème tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

Le Classement de 1 à 48, 1 à 24 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence avec la mention "CERTIFICAT MÉDICAL PRÉSENTÉ".

Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validation (daté de moins d'un an). S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée.

Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID) (soit par SMS, soit par internet). Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité. (application de l'article 1 du chapitre I, titre I des règlements sportifs)

(page 77)

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation

(application de l'article 1 du chapitre I, titre I des règlements sportifs) (page 77)

ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."

(application de l'article 7.2 du chapitre II, titre IV des règlements administratifs) (page 55)